Déclaration liminaire des représentants CGT
au C.H.S-C.T. de Paris du 20 décembre 2019

Monsieur Le Président du CHS-CT,

Fort de 15 jours de grève interprofessionnelle, les organisations syndicales et les salariés sont dans la lutte afin de défendre les droits des salariés à une retraite décente, et certainement pas à points.

Ce jeudi 17 décembre a marqué un nouveau record de grèves et de manifestations contre la réforme des retraites du gouvernement. Plus de 260 manifestations ont eu lieu sur tout le territoire, rassemblant plus de 1,8 millions de manifestant.e.s, soit 300 000 de plus que le 5 décembre. De nombreux secteurs et salarié.e.s sont entré.e.s dans l'action.

Ceci démontre que les tentatives de division et de mise en opposition entre génération du gouvernement ne fonctionnent pas et font, au contraire, grandir la colère.

La CGT rappelle qu'elle s'oppose fermement à une retraite à points et qu'elle est pour l'amélioration du système par répartition en vigueur.

Monsieur le Président, ce conflit ne nous a pas permis de siéger à la séance plénière du CHSCT du 12 décembre dernier. Nous siégeons donc en seconde convocation.

A l'ordre du jour de cette séance, nous évoquerons la douane, le suivi du rapport de visite de l'ISST sur le site Saussure, mais aussi la réorganisation du réseau à la DRFIP. A ce titre, vous nous adressez les plans des sites concernés par les fusions de services. La CGT vous a fait remarquer lors du dernier CHSCT que les normes AFNOR NFX 35-102 de décembre 1998 recommandent notamment :

- une surface minimale de 10 m² par personne en site individuel ou collectif ;
- une surface minimale de 15 m² en site collectif si l'activité est fondée sur des communications verbales.

Outre les surfaces recommandées, elle prend en compte les ambiances acoustiques, lumineuses et thermiques, et le poste de travail lui-même.

D'ailleurs, la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux de travail invite à se reporter à cette Norme pour atteindre l'objectif général de sécurité fixé par le Code du travail : « Chaque fois que des normes spécifiques existent, elles seront prises pour références. On peut citer notamment la norme NF-X 35-102 – Dimension des espaces de travail en bureaux ».

Nous recommandons donc à la DRFIP de suivre ces préconisations.

En matière d'immobilier, consentirez-vous, lors de cette séance, à informer les représentants des personnels sur la vente des immeubles de Saint Sulpice et de Notre Dame des Victoires ? Les agents des sites concernés ont le droit de savoir !

De plus, nombre d'immeubles abritant des services de la DRFIP manque d'entretien. Nous vous demandons de recenser l'état de l'ensemble des immeubles afn d'établir un diagnostic et un plan d'action pour ceux nécessitant des travaux de sécurité. Nous vous renvoyons à la vétusté de l'immeuble Godefroy Cavaignac.

Enfin, l'ISST nous présentera le rapport annuel 2018 et les directions feront un point d'actualité sur la mise en place du télétravail.

S'agissant du rapport ISST 2018, nous vous faisons lecture d'un passage de celui-ci sur les conséquences de la diminution des effectifs : **La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes** en raison des absences et de la baisse des effectifs.

« *Les situations suivantes ont été rencontrées par les ISST dans les services en 2018 :*
Des agents expérimentés partant en retraite, sans visibilité dans les remplacements, empêchant l'organisation de la transmission des connaissances, des cadres intermédiaires assurant des fonctions d'intérim en plus de leur poste pour pallier les insuffisances d'effectif, une charge de travail en augmentation.
Les directions locales, prises dans l'étau des contraintes, ont de moins en moins de possibilités d'actions. Les agents de leur côté se résignent au travail en mode dégradé. Peu à peu, la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail. On peut trouver une illustration de ces affirmations dans l'exemple d'une DRFIP qui a voulu réaliser une enquête et une analyse sur la notion de qualité du travail avec l'aide d'une société extérieure. Aujourd'hui, après des réunions de présentation et d'information aux agents du département, il apparaît que la quasi-totalité des personnels résignés ont refusé d'y participer. La réunion du COPIL en a fait le constat d'échec et a mis fin à l'étude».

Il est donc recommandé :
« Dans la mesure du possible, donner des calendriers et des échéances permettant de se projeter dans l'avenir.
Une fermeture de site (par exemple Boucry dans le 18è) dans un contexte professionnel en évolution permanente est un événement suscitant logiquement inquiétudes et anxiété chez les personnes concernées.
C'est pourquoi les ISST rappellent qu'il est utile de prévoir un plan d'accompagnement rythmé par des étapes, un calendrier partagé entre l'employeur et les personnels et une communication régulière auprès des agents concernés».

S'agissant du télétravail, la DRFIP consentira-t-elle a augmenter le nombre d'agents pouvant bénéficier de ce dispositif à l'avenir ? Les agents sont demandeurs Monsieur le Président, d'une part, pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et d'autre part, en raison de conditions de travail au quotidien dégradées. Par ailleurs, les agents en télétravail demandent, ou des mini-valises ou des sacs à dos pour le transport de ces ordinateurs.

Monsieur le Président, nous vous alertons sur le manquement des services de la DRFIP, quant au préconisations des médecins de prévention. Nous vons demandons de veiller au respect de ces préconisations, afin que les agents concernés remplissent leur mission dans de meilleures conditions.

Pour La CGT Finances au CHS-CT Finances Paris
Fabrice Egalis, Jamel Mazouzi, Thierry Moreau
Laurence Normand, Pascal Tourki, Christophe Michon